



Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue
DÉLIBÉRATION DU COMITE SYNDICAL
Séance du 19 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue, légalement convoqué le 1^{er} septembre 2023, s'est réuni à Arles le 19 septembre à 09 h 00 sous la présidence de **Madame Anne CLAUDIUS-PETIT**.

Madame Anne CLAUDIUS-PETIT a ouvert la séance à laquelle ont été présents ou représentés 16 membres sur 23, soit 64 voix sur 92.

Étaient présents Mesdames et Messieurs : Anne CLAUDIUS-PETIT, Cyril JUGLARET, Catherine BALGUERIE-RAULET, Christelle AILLET, Marie-Christine CONTRERAS, Jérôme BERNARD, Aline CIANFARANI, Pierre RAVIOL, Patrick de CAROLIS, Philippe ARDHUIN, Bernard ARSAC

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs : Jacqueline BOUYAC représentée par Cyril JUGLARET, Ludovic PERNEY représenté par Anne CLAUDIUS-PETIT, Emmanuel LESCOT représenté par Catherine BALGUERIE-RAULET, Frédéric GIBERT représenté par Christelle AILLET, Jean-Paul GAY représenté par Jérôme BERNARD

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs : Mandy GRAILLON, Martine AMSELEM, Corinne CHABAUD, Martial ALVAREZ, René RAIMONDI, François JOURDAN, Antoine DE LA ROCHE AYMON, Eva CARDINI

Assistaient à la séance : Jacques NOU, Bertrand MAZEL, Jacques MAILHAN, Didier HONORE, Sébastien ABONNEAU, François LETOURNEUX, Raphaël MATHEVET, Jean-François RICHON, Christophe FONTFREYDE, Nathalie ALONSO, Jean-Christophe BRIFFAUD, Olivier CALLET, Marion CROIZEAU, Estelle ROUQUETTE, Aurélie GRELLET, Laëtitia POULET, Muriel CERVILLA, Elodie AUJOULAT, Emilie IPSILANTI

Patrick de CAROLIS, quitte la séance à partir de la délibération CS_2023_065
Bernard ARSAC, quitte la séance à partir de la délibération CS_2023_077
Cyril JUGLARET, quitte la séance à partir de la délibération CS_2023_083

DÉLIBÉRATION N°CS-2023-085

Objet : demande de subvention pour la restauration d'œuvres d'art du Musée de la Camargue

Le Comité Syndical,

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu** l'article L451-1 du Code du Patrimoine,
- Vu** la Charte en vigueur,
- Vu** le Projet Scientifique et Culturel du Musée de 2009,

Considérant

- Que le Musée de la Camargue enrichit ses collections conformément à son Projet Scientifique et Culturel,
- Que les deux œuvres de Louis HIERLE ont été identifiées comme d'un grand intérêt et pouvant participer au rayonnement du Musée de la Camargue
- Que les tableaux de Louis HIERLE et leurs cadres nécessitent d'être restaurés
- Que la formation permanente de la Commission Régionale Scientifique des Collections des Musées de France a émis un avis favorable à la restauration des 2 tableaux de Louis HIERLE et de leurs encadrements par Anne Baxter et Sébastien David

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

➤ Décide

- D'autoriser la Présidente du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue à demander une subvention au Fonds Régional d'Aide à la Restauration (Ministère de la Culture) d'un montant de 6 500 €
- D'autoriser la Présidente du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue à demander une subvention à la Région Sud Provence-Alpes-Côte-d'Azur d'un montant de 4 000 €
- D'autoriser la Présidente du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue à solliciter du mécénat participatif d'un montant de 2 532 €
- D'autoriser la Présidente du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue à prendre toutes les dispositions nécessaires et à signer toutes pièces et actes utiles, relatifs à ces demandes.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,

La Présidente

